

Signez la
pétition

POUR LES DROITS DE L'ENFANT ET LA FAMILLE : NON À LA PMA SANS PÈRE !

« Monsieur le Président de la République,

Depuis des mois, Marlène Schiappa déclare publiquement que la PMA serait autorisée aux femmes seules et aux couples de femmes à l'issue de la révision de la loi de bioéthique en 2018.

Je m'étonne, d'abord, que la conclusion des débats soit annoncée avant la fin des états généraux de la bioéthique. **La Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes a une étrange conception de la démocratie !**

Elle invoquait, à ce sujet, une question d'égalité. Pourtant, Monsieur le Président, **la PMA en l'absence de père créerait une inégalité entre les femmes et les hommes. Ou alors, la France autoriserait la GPA ensuite ?**

Surtout, Monsieur le Président, je déplore **l'inégalité que cela créerait entre des enfants** qui auraient un père et ceux qui n'en auraient pas. L'enfant est le grand oublié dans les propos de ceux qui revendiquent un « droit à l'enfant ». **Peut-on vraiment prétendre que les enfants n'ont pas besoin de leur papa ? Pensez-vous vraiment qu'un enfant est heureux d'être né de père inconnu ?**

L'enfant étant le premier concerné, je vous demande, Monsieur le Président, d'être le garant du respect par la République française de l'engagement qu'elle a pris en signant la Convention internationale des droits de l'enfant, qui stipule expressément que l'enfant « a le droit, dans la mesure du possible, de connaître ses parents et d'être élevé par eux. »

Des drames de la vie séparent en effet des enfants de leur père. Mais priver volontairement des enfants de père serait un déni des besoins les plus élémentaires de l'enfant et une injustice terrible pour lui.

→ JE DÉFENDS LES DROITS DE L'ENFANT,
JE SUIS OPPOSÉ(E) À LA PMA EN L'ABSENCE DE PÈRE

Prenom

Nom

E-mail (pour avoir des nouvelles de la pétition).

Je signe ci-dessous :

Coupon à retourner à l'adresse :
PMA-GPA.FR - 54 rue du Poteau - 75018 Paris

→ JE PRÉFÈRE SIGNER LA PÉTITION EN LIGNE :
JE LE FAIS DÈS MAINTENANT SUR LE SITE
www.pma-gpa.fr/petition

Ne pas jeter sur la voie publique

LA PMA POUR LES FEMMES SEULES OU LES COUPLES DE FEMMES, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

LA PMA, C'EST QUOI ?

La PMA, ou Procréation Médicalement Assistée, est un ensemble de techniques médicales ouvert à tous les couples homme-femme en âge de procréer :

- > souffrant d'un problème de fertilité médicalement constaté
- > ou risquant de transmettre à leur enfant une « maladie d'une particulière gravité ».

ET LA PMA POUR LES FEMMES SEULES OU LES COUPLES DE FEMMES ?

Certains réclament que les femmes seules ou vivant en couple avec une autre femme puissent recourir à la PMA. Pourtant :

- > Une femme seule ou deux femmes ne peuvent concevoir un enfant et cela n'a rien à voir avec un problème médical.
- > Demander à la médecine de fabriquer un enfant sans père détournerait la profession de sa finalité, le soin, pour la faire évoluer vers une prestation de service.
- > En cas de légalisation, l'État organiserait la fabrication volontaire d'orphelins-nés de père inconnu. Ces enfants seraient privés de l'amour d'un père.
- > La PMA en l'absence de père reviendrait à considérer que les enfants n'ont pas besoin de père et que les femmes n'ont pas besoin d'hommes : elles n'auraient besoin que de pourvoyeurs de sperme.
- > La PMA sans père serait la mise en œuvre d'un « droit à l'enfant ».

Mais l'enfant est-il un droit ? Est-il un dû ?

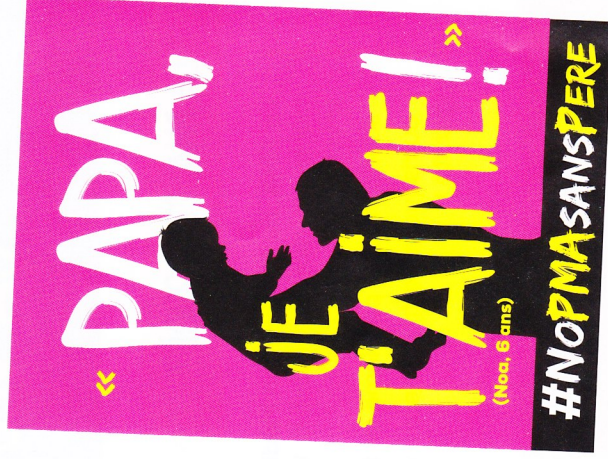


L'amour est essentiel : les enfants ont un besoin vital de l'amour de leurs deux parents.

L'enfant a aussi besoin de savoir d'où il vient, qui sont ses parents, à qui il ressemble, quelle est son histoire, quelle est sa place dans la famille, dans la succession des générations, tant du côté paternel que maternel. **Ce n'est pas parce qu'il connaît sa mère qu'il n'a pas besoin de connaître son père, et réciproquement.** Les deux lui sont nécessaires, l'un ne remplace pas l'autre. Il est issu de l'un comme de l'autre, il ressemble à l'un et à l'autre, il a besoin d'être reconnu et aimé de l'un et de l'autre...

Ce n'est pas parce que des malheurs surviennent (décès, séparation, divorce) que l'on peut prétendre que les enfants n'ont pas besoin de père. De telles situations, douloureuses pour l'enfant comme pour la mère, **ne justifient pas de fabriquer volontairement des orphelins de père.**

Priver délibérément un enfant de son père serait une violence à son égard.



L'ÉCOLOGIE POUR L'ENVIRONNEMENT... ET POUR L'ÊTRE HUMAIN ?

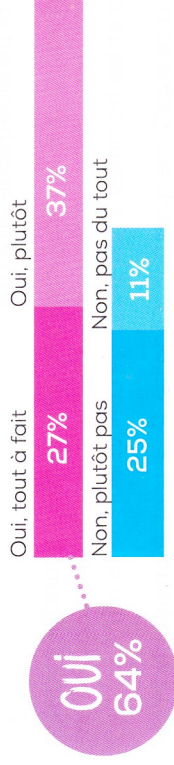
L'Homme a beaucoup abîmé son environnement en usant de la technique à tort et à travers. Hélas ! On en mesure aujourd'hui le désastre pour la planète.

Que dire alors de la conception d'un enfant ? Peut-on se permettre de faire n'importe quoi de notre humanité ? Un « droit à l'enfant » pourrait-il justifier d'oublier tout principe de précaution ? Ne vaudrait-il pas mieux, pour les générations à venir, appliquer le principe de l'écologie aussi bien à la nature qu'à l'Homme lui-même ?

Nous souhaitons tous que la planète soit respectée. Et l'être humain ?

Un sondage Ifop « Les Français et le débat sur la PMA » de janvier 2018 montre qu'une très large majorité de Français (64%) estime que « l'Etat doit garantir aux enfants nés par PMA le droit d'avoir un père et une mère. »

Question : Selon vous, l'Etat doit-il garantir aux enfants conçus grâce à l'assistance médicale à la procréation le droit d'avoir un père et une mère ?



Loin des slogans prêts à penser (par exemple l'expression « PMA pour toutes »), cette enquête concrète porte sur le premier concerné, trop souvent oublié dans les débats : l'enfant.

Les Français sont très largement opposés à l'idée de priver sciemment un enfant de son papa.

PMA SANS PÈRE ET GPA

Mettre en œuvre un « droit à l'enfant » pour les femmes seules ou vivant en couple avec une autre femme créerait :

- > une inégalité entre les enfants : certains auraient un père et d'autres non.
 - > une inégalité entre les hommes et les femmes qui veulent avoir un enfant sans avoir de relations avec une personne du sexe opposé : les hommes seuls ou vivant en couple avec un autre homme ne pourraient pas avoir d'enfant, au contraire des femmes seules ou vivant en couple avec une autre femme.
- Cela veut dire que si la PMA sans père était autorisée en France, la pratique des mères porteuses serait immanquablement autorisée ensuite au motif de l'égalité homme-femme.

Certains pensent cette légalisation impossible parce que la gestation par autrui (GPA) exploite des femmes vulnérables et génère un trafic d'enfants.

Mais ne soyons pas naïfs : si l'on est capable de nier, aujourd'hui, l'importance du père pour l'enfant, on demain niera le drame et le scandale, pour lui, d'être volontairement arraché à sa mère.